

FICHE D'INSCRIPTION

	Date d'inscription scolaire :					
*	L'ENFANT : Nom :					
					Lieu:	
					ez la mère C chez ses tuteurs C	
	LA FAI Iariés 🗌	MILLE: Situation fa Séparés Divorcé				
		Père :			Mère :	
N	N° de CIN	énom :délivrée l oortable : (1)	e		rénom de jeune fille :	
N° de tél portable : (1)				N° de CIN :		
				Adresse du domicile(complète):		
N° de tél domicile :				N° de tél domicile :		
		rofessionnelle (complè	•••••	Adresse professionnelle (complète) :		
l	√o de tél p	orofessionnel:				
E	E-mail :			N° de tél professionnel :		
*	LA FRA	ATRIE : Nombre de	 frères et sœu			_
	N°	Prénoms	Date de n	aissance	Etablissement fréquenté	
	1					
	3					
*		nt est: - externe - inscrit en den - inscrit au Ser - est inscrit à la	vice panier			
→	M dessu	•	certifie sur l'h	onneur l'exa	actitude des renseignements ci- Signatur	



AUTORISATION PARENTALE POUR L'USAGE DE PHOTOS ET DE VIDÉOS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ SCOLAIRE

Dans le cadre des activités pédagogiques conduites à l'école, en classe ou dans la cour, ainsi qu'en dehors de l'école (activités sportives et/ou culturelles), les enseignants peuvent être amenés à réaliser des photographies ou des films vidéo. Les images réalisées à ces diverses occasions pourront être utilisées dans le cadre très précis des projets pédagogiques, dans les classes, dans l'école, et certaines d'entre elles pourront apparaître sur le site de l'école, page de l'école, ou sur un support papier. La publication se fera dans le respect de la vie privée de votre enfant figurant sur ces clichés, ou séquences vidéo. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile. Merci de bien vouloir compléter ce formulaire d'autorisation d'utilisation des images prises dans le cadre des activités pédagogiques.

PARTIE A REMPLIR PAR LES TUTEURS LEGAUX

(1) Nous, soussignés	et	
(2) Père - mère - tuteurs légaux de l'élèv	e:	
Nom: Prér	nom:	Classe :
Déclarons autoriser l'établissement sco	laire désigné ci-dessus à utiliser	
les photographies de notre enfant dans le	· ·	
Déclarons refuser l'utilisation de photos	de notre enfant réalisées dans l	e cadre
des activités scolaires.		
Date :	Signature des 2 responsables (père, mère, tuteur légal)

- (1) indiquer le nom des deux parents ou tuteurs légaux
- (2) rayer les mentions inutiles



Règlement intérieur

L'école primaire est un lieu de travail et d'épanouissement où sont dispensés l'enseignement et la formation des jeunes enfants.

Dans la recherche d'un climat harmonieux, il importe de tracer les lignes d'une discipline que chacun devra respecter, plus par consentement que par contrainte.

1/ Comportement de l'élève lié au respect des autres :

L'élève devra :

Î Être respectueux vis-à-vis de tout le personnel de l'établissement sans distinct de fonction.

les livrer à des jeux calmes sans brutalité ni violence (les coups peuvent avoir de graves conséquences).

I Faire preuve d'exactitude (les retards perturbent le travail).

Apporter à la vie scolaire tout objet trouvé.

l Être honnête (frauder c'est tromper les autres et se tromper soi-même).

Avoir le souci de conserver locaux et matériel pédagogique en état de propreté et de bon fonctionnement.

I Se présenter dans une tenue correcte (le port du tablier est obligatoire).

S'interdire l'apport de bonbons, chewing-gum et glibettes à l'école ainsi que les objets de valeur.

2/ Horaire

Les cours de la GS: Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi: de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Les cours du CP au CM2: Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

(Selon l'emploi du temps)

Le Mercredi : de 8h00 à 12h00. (Selon l'emploi du temps)

I Garderie: Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi: de 16h30 à 18h00.

Le portail est ouvert : de 7h30 à 8h00.

Les cas de retard, contacter la vie scolaire pour signer le billet d'entrée de votre enfant.

Les enseignants peuvent refuser en classe un élève en retard.

I Trois retards non justifiés entraînent l'exclusion de la première heure de cours.

Toute Personne non mentionnée sur la fiche de renseignements venant chercher un enfant doit fournir une autorisation écrite signée des parents et légalisée.

3/ Maladie et Absences :

Prévenir l'école le jour même, et fournir un certificat médical pour toute absence de deux jours et plus. En cas de maladie contagieuse respecter les règles d'éviction scolaire.

Il Si un enfant tombe malade pendant la journée , la famille est prévenue et devra venir le rechercher le plus rapidement possible .

Ni les enseignantes ni les assistantes maternelles ne sont habilitées à administrer un traitement médical : ne pas laisser de médicament dans les sacs des enfants.

Il Si un enfant est porteur de parasites, appliquer le traitement adéquat et prévenir l'école.

<u> 4/ Travail – Discipline :</u>

Les parents suivent le travail et le comportement de leurs enfants grâce :

Au cahier de texte et au cahier de liaison sur lesquels sont notés l'emploi du temps, les leçons et les devoirs.

Au cahier de liaison servant à la correspondance entre l'école et la famille.

Aux contrôles.

Aux carnets de notes remis chaque période scolaire.

Aux entretiens avec les enseignants.

Aux encouragements (bons points, billets de satisfaction, tableaux d'honneur).

Aux sanctions (observations, avertissements).

- * L'élève n'est admis en classe que sur présentation du billet de sanction signé par les parents.
- * Cette double information exclut les éventuelles revendications des parents.



5/ Sécurité:

Les élèves quittent l'école accompagné (es). Dans le cas échéant, si les parents autorisent leurs enfants à rentrer seuls à la maison ou à les attendre à l'extérieur de l'établissement, ils doivent nous le signaler par écrit : cela se fait sous leur entière responsabilité.

Les demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à sortir à midi, sauf si les parents le demandent par écrit.

Tout accident survenu dans l'enceinte de l'établissement, au cours d'activités scolaires, doit être immédiatement signalé (enseignant, surveillante générale, infirmerie) et déclaré aux assurances scolaires. La prise en charge administrative est faite par l'économe dès réception d'un certificat médical fourni par les parents. Dans les cas graves et urgents, et dans l'impossibilité de joindre les parents, l'enfant est conduit, en règle générale par les agents de la protection civile, ou le SAMU à l'hôpital le plus proche (le transfert et les soins sont aux frais des parents qui seront ensuite remboursés par l'assurance scolaire) en application de la réglementation en vigueur.

6/ Renseignements Divers:

La directrice reçoit sur rendez-vous.

l'A l'exception du bureau de la vie scolaire, l'accès aux locaux est interdit à toute personne étrangère à l'établissement (sauf autorisation de la directrice).

Lorsque l'état sanitaire du pays ou une décision gouvernementale ou toute autre force majeure externe à notre volonté a pour résultat la fermeture des locaux de l'école et de suspendre ou d'interdire l'enseignement physique, l'école prendra toutes les diligences nécessaires pour la continuité de sa mission éducative et assurera l'enseignement à distance qui est obligatoire et n'entraine en aucun cas un changement des conditions de scolarité, d'évaluation et de paiement stipulées dans le présent Règlement intérieur.

Les cours et les évaluations qui seront transmis aux élèves par tout moyen permettant la continuité pédagogique, notamment par visio-conférence et /ou par e-mail, doivent être étudiés et traités comme si ayant lieu en classe. Toute absence et tout manquement aux devoirs seront traités aux mêmes conditions que les absences et les manquements physiques.

Les élèves inscrits à la garderie sont placés sous la responsabilité de l'école jusqu'à 18h00.

Les autres, n'ayant pas quitté l'école à 16h45 seront automatiquement placés à la garderie, où ils seront gardés jusqu'à 18h00 au plus tard. Les parents devront s'acquitter des frais de la garderie.

Les familles soucieuses de garantir à leurs enfants une bonne éducation et une bonne instruction doivent nous apporter leur collaboration.

Très important... !!!

*Article 1 : Le règlement de la scolarité se fait au début de chaque trimestre.

*Article 2 : Un trimestre entamé ne peut en aucun cas être remboursé.

*Article 3 : En cas de désistement, les frais de la réinscription ainsi que l'avance versée sur le montant de la scolarité du 1er trimestre de l'année scolaire considérée, ne peuvent en aucun cas être remboursés.

Signature légalisée des parents obligatoire

Lu et approuvé

Ce règlement intérieur est remis à chaque famille qui est censée en accepter tous les points et se faire un devoir de le respecter. La directrice

FICHE DE SANTE DE L'ELEVE

Condition:	Classe / Système	

Un examen médical (au cours de l'année précédente) est exigé avant l'admission.

Tous les élèves doivent répondre aux exigences actuelles d'immunisation citées ci-dessous.

Veuillez mentionner tous les états de santé et les antécédents médicaux de votre enfant.

Nom de famille de l'enfant	Prénom	Autre	
Nationalité(s)	Date de naissance (JJ/MM/AA)	Sexe(M/F)	

Citer les frères et les sœurs inscrits à Jacques Prévert					
Nom Prénom Classe					

Nom & Prénom	Père	Mère
Tél . Domicile		
Tél . Portable		
Tél . Bureau		

Médecin de famille	Tél . du médecin	Clinique	Tél . et adresse de la clinique		
En cas d'urgence médicale extrême, l'infirmerie aura recours au service de l'hôpital le plus proche.					

Contact d'urgence si les parents sont injoignables	Contact 1	Contact 2
Nom et prénom		
Nom et prenom		
Tél . Portable		
Tél . Domicile		
Tél . Bureau		



L'infirmerie a-t-elle la permission d'administrer à l'élève les médicaments suivants							
Antacid Autre à préciser :							
		Antécéde	nts médi	caux			
Allégies (y compris les al		Maladies graves	Blessures (y compris		Interventions		
aux médicaments /nourritu	ires)		les fra	actures)	Chirurgicales		
	Duelles	maladies d'enfan	ce votre e	enfant a-t-il déi) 2 eu ?		
☐ La varicelle		La rougeole	_		☐ Autre(s)		
Des précisions à apporte	er quant	à ces maladies :	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •						
		Etats (de santé				
☐ Troubles Cardiaques		Asthme	ic same	D F	/ XI		
☐ Maux de tête graves		Astime Convulsions /Epileps	Evanouissement / Vertige				
☐ Hypertension		Difficulté de vision	\mathbf{r}				
☐ ADD /ADHD		Lunettes / lentilles	☐ Problèmes Musculo-squelettique				
☐ Diabète			unettes / lentilles				
		itive	1 Tottlese				
au		itive					
Enoncer tous les états gra	aves , res	trictions médicales s	ignificativ	es et autres inforn	nations médicales		
	,						
	Vanille	ez énumérer tous	las mádic	samants prascrit	te		
	v Cuiii	Z chamerer tous		aments preseri			
Si votre enfant à de l'asthme :							
Nous vous encourageons fortement à envoyer un inhalateur ou un médicament supplémentaire à maintenir à l'infirmerie. Veuillez vous assurer de marquer le nom de votre enfant et les instructions d'usage							
Nom du médicament	333 40041	Dose Dose			dicaments pour l'infirmerie		
			□ OUI	□NC	-		



Dates des vaccins / Immunisation : A remplir par le médecin (ou joindre une copie du carnet d'immunisation) avec Jour/Mois/Année							
A rempiir par ie	1 ^{ère}	2 ^{ème} 3 ^{èn}	ie arnet d i	$\frac{1}{2}$ - 3 ans	$\frac{\sqrt{6007/\sqrt{1008/4}}}{4 - 6 \text{ ans}}$	10 - 14 ans	
Diphtória	1			2 - 3 ans	4 - 0 alls	10 - 14 ans	
Diphtérie Tétanos							
Coqueluche							
Polimyélie							
Rougeole Oreillons							
Rubéole							
BCG Méninaita							
Méningite							
Taille	Poids	Tension artéri	elle	Pouls	Gr.	Rhésus	
					Sanguin		
	Respir	ration		Aspect général / nutrition			
	*			<u> </u>			
Yeux Oreilles			Nez/gorge	Dent	s/gencives		
						9, 801101 , 05	
	Cardio-va	 sculaire			Respiration		
	Cardio-va	isculatio			Respiration		
Daa		Navasla si su		Mark		:	
Pea	ux	Neurologiqu	le	Mus	sculo-squelett	ique	
Cet élève peu	ıt participer au	programme de sport	Ant	técédents de bles	sures : muscle/li	gament/tendon	
	OUI	☐ NON		☐ OUI		ION	
Explications:							
D / : / /	15	1: '.'C	·1	(T 44 1	, .,	1 , , , 1	
Précisez si cet élève porte un dispositif ou un appareil protecteur (Lunettes de sports, appareil de protection des							
poignet, des genoux, des chevillesetc.							
		RECOMMANDAT	IONS O	U RESTRICTION	ONS		
			• • • • • • • • •				
			• • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			

A signer par le médecin					
Date de l'examen médical (jour/mois/année)	Signature et cachet				
Nom du docteur					
A signer par les parents					
Je certifie que, à ma connaissance, les informations fournies ci-d	essus sont complètes et précises.				
Date (jour/mois/année)					
Nom et prénom des parents	Signature				
A signer par l'infirmerie de l'	école				
Date (jour/mois/année)	Signature et cachet				
Nom du responsable					
Etablissement Jacques Prévert Fiche de renseignements complémentaires (Dossier médical) L'enfant présente-t-il une fragilité physique ou psychologique ? (Veuillez si vous jugez utile, nous donner des précisions, soit par le biais de cette fiche, soit sous pli confidentiel adressé à la direction.) Est-il suivi par un médecin ? Les vaccins pratiqués sur votre enfant ont-ils été effectués dans leurs délais et sont-ils bien suivis ? Votre enfant présente-t-il des troubles de la vue ? Est-il suivi par un spécialiste ? Dans la négative nous vous conseillons de le faire .					
Est-il allergique à un médicament particulier ?					
Est-il allergique à un aliment particulier?					

×

Avec tout nos remerciements pour ces renseignements qui nous aideront à mieux suivre votre enfant.

<u>Pièces à fournir</u>: 1/ Deux extraits de naissance (Un en arabe et un en français).

Il Quels sont les points sur lesquels l'école doit porter une attention particulière ?

- 2/ Huit (8) photos récentes et trois enveloppes timbrées.
- 3/ La photocopie de la CIN de deux parents.
- 4/ Un certificat de vaccination et la photocopie du carnet de santé de l'enfant.

LA DIRECTION

5/ Un test ophtalmologique

Signature des parents